

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (FIMO)

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Le programme est défini par le ministère du travail conformément à la convention collective relative à la formation initiale obligatoire et à la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises, et aux dispositions réglementaires qui sont applicables à compter du 10 septembre 2009.

Le centre de Formation Jean –Claude LAMM est agréé par décision administrative de la Préfecture de Colmar par un arrêté du 20/11/2014

Toutes nos formations FCO se déroulent sur notre site de Rouffach :
Parc des activités – 10 rue Manfred Behr – 68250 ROUFFACH
Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13h 30 à 16h30.

1. Intitulé de la Formation

Formation Initiale Minimale Obligatoire
Transports de Marchandises – FIMO
MARCHANDISES

2. Intitulé du certificat

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises

3. Public

Conducteur d'un véhicule de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes débutant dans la profession ou reprenant l'activité de conduite après une interruption de plus de 10 années sans être titulaire d'un diplôme professionnel CAP Conducteur Routier Marchandises ou BEP Conduite et Services dans le transport routier ou Titre Professionnel de Conducteur Routier de marchandises sur porteur ou sur tous véhicules.

4. Prérequis

Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie C1, C1E, C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

5. Type de formation

Formation qualifiante

Code ROME de rattachement : N4101

Formation réalisée dans le cadre d'un agrément délivré par la DREAL Alsace

6. Objectifs

La formation initiale minimale obligatoire permet au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique

7. Organisation de la formation

Durée de la formation : 4 semaines, soit 20 jours, soit 140 heures en continu. Plein temps : 7 heures par jour

Chaque session de formation doit regrouper au maximum 16 stagiaires en salle de cours auxquels peuvent se joindre au maximum 4 stagiaires du stage visé à l'article 4 de l'arrêté du 3 janvier 2008.

Le nombre de stagiaires par véhicule est fixé à 4 stagiaires au maximum. Lorsque le stage comporte moins de 4 stagiaires par véhicule, le centre de formation doit organiser le stage dans le respect du programme de formation et de sa durée globale.

8. Programme détaillé de la formation

Le programme et le contenu des cours sont répartis comme suit conformément au référentiel de l'Arrêté du 3 Janvier 2008 modifié par Arrêté du 23 Mai 2013.

Accueil	1 heure
Comportement contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service	7 heures
Environnement économique du transport de marchandises, organisation des transports, rôles des différents acteurs économiques et institutionnels	7 heures
RSE Utilisation du chronotachygraphe numérique, formation des conducteurs, convention collectives et statuts particuliers	14heures
Règlements applicable aux différents composantes du transport de marchandises en national, et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement de la marchandise.	14heures
Prévention des risques physique, notamment de l'hypovigilance	3 heures
Aptitude physique et mentale	3 heures
Conduite préventive et évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique	2 heures
Principes élémentaires de secourisme	3 heures
Règles de circulation et signalisation routières	7 heures
Risques de la route, facteurs aggravants liés aux véhicules lourds	1 heures
Accidents du travail en circulation et à l'arrêt	4 heures
Circulation dans les tunnels ; règles de conduite à l'approche des tunnels, spécificités des grands ouvrages	2 heures
Franchissement des passages à niveau	1 heures
La criminalité et le trafic des clandestins	2 heures
Caractéristiques techniques des véhicules	7 heures
Perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée	8 heures
Le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule	6 heures
Application pratique de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile.	44heures
Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse de stage	4 heures
Durée Totale : 140 heures	

9. Sanction visée

Obtention de la FIMO

- ✓ Admission pour la partie théorique : QCM de 60 questions. Recevabilité à 36 bonnes réponses
- ✓ Admissibilité pour la partie pratique : contrôle continu et évaluation finale > à 12 points /20

Le tout validé par l'obtention de la carte de qualification de conducteur délivrée par CHRONOSERVICES

Centre de Formation Jean-Claude LAMM

Parc des Activités – 10 Rue Manfred Behr – 68250 ROUFFACH

☎ : 03.89.49.70.40 - 📠 : 03.89.49.72.71 - ✉ : lamm.ecolauto@free.fr

SARL au capital de 50 000€ - Siret 947 250 312 00024 – Code APE 8553Z

Registre du commerce Mulhouse 90 B 349 - N° Agrément E 09 068 0073 0 – N° déclaration d'activité : 42 68 01 280 68 –

Banque CIAL MULHOUSE N° 30087 33220 00026494601 96 – Lieu de juridiction Mulhouse